

111, 17

DISCOURS

SUR

UN PROJET DE DÉCRET

RELATIF A LA RÉVOLTE DES NOIRS,

PRONONCÉ.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 30 octobre 1791,

PAR J. P. BRISSOT, Député.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



• A P A R I S,

DÈ L'IMPRIMERIE NATIONALE,

1 7 9 1.

Colonies, N^o. 1.

DISCOURS
SUR
UN PROJET DE DÉCRET
RELATIF A LA RÉVOLTE DES NOIRS,
PRONONCÉ
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 30 octobre 1791,

PAR J. P. BRISSOT, Député.

MESSIEURS,

UNE affreuse catastrophe paroît menacer la plus florissante de nos îles. Tout bon François doit en être déchiré ; la douleur de nos frères de Saint-Domingue doit retentir dans toutes les ames ; voler à leur secours, doit être le cri universel : c'est le mien, Messieurs, & je ne viens point ouvrir des plaies mal

A

fermées, ni renouveler des idées dont l'équité redoute la démonstration autant que l'ignorance : je me croirois coupable de ressusciter ces discussions, lorsqu'il faut arrêter l'effusion du sang de nos frères. Cependant la douleur ne doit point étouffer la sagesse ; il faut écarter la crainte de notre délibération ; car on délibère toujours mal sous le couteau de la terreur. De plus grands malheurs peuvent nous menacer encore ; & si d'autres plus prochains étoient suspendus sur nos têtes, j'aime à croire que l'ennemi nous trouveroit délibérant à notre poste. Il faut donc examiner de sang-froid, si la fraternité peut se commander à sang-froid, quels dangers menacent Saint-Domingue ; sur quelles preuves on s'appuie, & quels remèdes il faut y porter.

Depuis quelques jours on voyoit circuler des nouvelles désastreuses sur l'état actuel de Saint-Domingue. On parloit d'une révolte de noirs, qui s'étoit manifestée dans les environs du Cap. Mais la source d'où venoit cette nouvelle, mais les invraisemblances qui en condamnoient les détails, mais les variantes immenses dans le nombre des noirs révoltés, mais le silence des agens du pouvoir exécutif, mais les démentis donnés par des personnes qui avoient reçu des lettres d'une date postérieure : tout sembloit repousser les tableaux exagérés que la terreur avoit répandus. Vous avez été vous-mêmes tellement frappés du peu d'authenticité de ces nouvelles, de leurs contradictions, de leurs invraisemblances, qu'après une mûre discussion vous avez passé à l'ordre du jour sur la proposition qui vous avoit été faite par votre comité colonial, d'ordonner des préparatifs provisoires.

Le ministre de la marine, qui n'avoit cependant pas d'autres bases que les vôtres, jugeant différem-

ment, avoit pris le même jour la résolution d'ordonner l'embarquement de deux bataillons. Il vous notifia la résolution du roi, & vous prîtes encore le parti de passer à l'ordre du jour sur cette notification. La responsabilité du ministre garantissoit encore ce parti.

Un exprès dépêché par le corps municipal du Havre, arrive le lendemain, apporte des dépêches qui confirment ces fâcheuses nouvelles. Il importe de les examiner dans tous leurs détails : l'intérêt de la patrie commande de n'en laisser échapper aucun ; car, encore une fois, c'est sur des bases certaines que doit s'asseoir la décision du corps législatif.

Un vaisseau anglois, *la Daphné*, parti de la Jamaïque le 10 septembre, qui touche au Cap le 25, arrive en Angleterre après un mois de traversée. De là sort tout-à-coup cette nouvelle, communiquée à un planteur anglois, lequel en fait part à des Anglois qui ont une maison au Havre.

Ici je me demande par quel miracle, dans l'espace de deux mois, du 26 août au 26 octobre, pas un vaisseau françois, hors le *Triton*, & celui de la *Ferme* qui a apporté la lettre des Cayes, n'a donné des nouvelles de la catastrophe affreuse de Saint-Domingue, tandis que des Anglois, arrivant au Cap un mois après que le désastre a commencé, préviennent en Europe toutes les nouvelles françoises. Les goélettes, chargées de sonner l'alarme par-tout, n'auroient-elles rencontré que le seul *Triton*? Pas un petit bâtiment n'auroit-il pu s'échapper d'aucun port de Saint-Domingue, pour communiquer cette nouvelle à la Havane, par exemple, avec laquelle les communications sont perpétuelles, & d'où sont arrivés des vaisseaux en Europe, qui auroient dû confirmer ou préfager cette nouvelle?

Comment M. Blanchelande, qui conserve au

moins par mer ses communications avec les parties du sud & de l'ouest, n'auroit-il pas expédié un avis, soit du Cap, soit de tout autre point de la colonie? car enfin on ne dira pas que les noirs bloquoient aussi le Cap du côté de la mer.

Mettre l'embargo sur tous les vaisseaux, étoit très-fage pour se procurer des secours; mais certes, une autre précaution que d'étoit la sagesse, étoit d'expédier plusieurs bâtimens successifs à la métropole. Mais en supposant qu'il lui eût été impossible d'expédier des avis en Europe, M. Blanchelande n'auroit-il pas pu dépêcher un seul canot au commandant de Montechrist, dans la partie espagnole, qui n'est qu'à vingt lieues du Cap, & pour l'avertir de cette révolte, & pour le prier d'expédier l'avis en Europe, & pour lui demander des secours?

Tout me paroît étrange ici, & je me demande encore par quel motif un vaisseau anglois qui part de la Jamaïque pour l'Europe, va toucher au Cap, & s'éloigne ainsi de la route ordinaire, descend au midi, au lieu de s'élever vers le nord?

Je me demande encore par quel miracle un témoin oculaire du Cap écrit une lettre, la fait parvenir au vaisseau anglois, & comment M. Blanchelande, ou tout autre officier public du Cap, ou quelque commerçant ou colon, n'ont pas pu se servir de cette occasion si favorable pour écrire en Europe. Je ne fais si je m'égarer, mais ce défaut de lettres, mais l'unité de cette lettre écrite par un inconnu, doivent la rendre suspecte.

Par quelle fatalité enfin arrive-t-il que pas une autre maison angloise ne reçoive en même temps des nouvelles de cette étrange catastrophe? On parle bien d'un paquet expédié à Windsor. On ne dit point s'il vient de la Jamaïque ou du Cap. Il seroit plus qu'étrange

que M. Blanchelande eût choisi le cabinet de Saint-James pour canal de sa correspondance.

Pouvre la fameuse lettre: on la dit du Cap françois, datée d'*Hispaniola*. Pourquoi cette dernière dénomination? elle n'est point en usage parmi les habitans. *Hispaniola* étoit le nom primitif de l'île, qui a servi ensuite de nom à la capitale de la partie espagnole.

Trois mots singuliers que je rencontre dans cette lettre me semblent annoncer un fauxsaire.

On date la lettre du Cap & en même temps d'*Hispaniola* (1); & la lettre ne peut être datée de deux endroits différens, & on ne peut avoir encore une lettre d'*Hispaniola* au Cap; & enfin si par *Hispaniola* on entend la partie françoise de Saint-Domingue, l'ignorance des localités trahit un imposteur peu exercé.

Plus bas il dit que les nègres sont campés à 7 milles du Cap; & jamais à Saint-Domingue on ne s'est servi de cette mesure angloise.

Plus bas encore on dit que tout le district de l'intérieur est abandonné; & ce terme que la révolution a naturalisé & spécifié en France, n'est point usité aux colonies. Que de soupçons doivent donc s'élever contre cette lettre!

Je cherche la signature de cette lettre Est-elle d'un François, d'un officier public, d'un homme

(1) Un membre s'est élevé contre cette citation, en soutenant que cette date n'existe point dans la lettre lue à l'Assemblée; mais je n'ai pas entendu citer seulement la lettre lue à l'Assemblée; j'ai cité celle qui est sortie de la maison de M. Boyd, & qui a circulé dans Paris. On a voulu m'arrêter sur ce point, comme si on pouvoit empêcher un membre de recueillir au dehors & de communiquer tous les avis qui peuvent éclairer l'Assemblée!

qui mérite toute confiance ? On la dit d'un témoin oculaire ; mais quel est ce témoin ?

Qui nous certifie donc qu'elle vient du Cap, qu'elle a été écrite au Cap ?

M. Bryan Edouard qui l'a envoyée à son correspondant à Londres, lequel l'a remise à M. Collow, de Londres.

Qu'est M. Bryan Edouard ? un planteur anglois, qui a beaucoup écrit contre les noirs, très-disposé conséquemment à adopter tous les contes sur les noirs ; & ce planteur ne peut-il pas être trompé ?

Mais on ne fait pas même où est M. Bryan Edouard ; étoit-il à bord au Cap ? est-il resté à la Jamaïque ? est-ce de la Jamaïque qu'il a écrit cette lettre ? cela paroît encore plus extraordinaire.

M. Collow sert ensuite de garant à M. Bryan Edouard. M. Collow est un homme respectable à beaucoup d'égards, & je me plais à lui rendre cette justice ; mais le patriotisme doit dire aussi ce qui peut altérer ici cette garantie, puisqu'elle peut diminuer nos craintes. M. Collow est un de ces Anglois qui a établi une maison au Havre, pour profiter de cette prime que nous accordons si bénévolement à la traite française, qui ne fait pas même en tirer parti. M. Collow fait des expéditions considérables de noirs à Saint-Domingue, & par conséquent il est créancier de sommes considérables, par la raison que les colons empruntent beaucoup & payent peu. Or, n'est-il pas naturel que M. Collow, en qui d'ailleurs j'ai toujours reconnu une très-grande facilité à s'alarmer, une très-grande disposition à demander des forces considérables pour assurer son hypothèque aux îles, se soit laissé entraîner ici aux suggestions de la terreur ?

Mais enfin, supposez que MM. Bryan & Collow

méritent au plus haut degré notre confiance, encore ne sont-ils pas des garans suffisans pour un événement passé à 1500 lieues, dont ils n'ont pas été les témoins, dont le témoin ne leur est pas connu personnellement, & ne paroît connu de personne ?

Je continue l'examen de la lettre. *Cette grande & riche Colonie française, y dit-on, est dans un état de ruine absolue . . .*

Ici l'exagération du témoin prétendu se trahit visiblement. La partie qui environne le Cap n'est pas toute la colonie de Saint-Domingue. Les parties de l'ouest & du sud renferment un plus grand nombre d'habitations, & elles n'étoient point encore attaquées. La lettre de la municipalité des Cayes du 30 août n'en dit pas le mot, & depuis cette lettre, rien n'annonce qu'elles aient été exposées. Il y a lieu de croire même que toute révolte des noirs y eût été bien tôt prévenue, parce que là, suivant le rapport de deux hommes de couleur dont je parlerai dans un instant, les mulâtres sont armés & sur leurs gardes. Il est donc faux de dire que toute la Colonie française fût dans état de ruine absolue.

« 218 Plantations de sucre ont été brûlées, » ajoute-t-on.

Et d'où le témoin pouvoit-il avoir un calcul si précis ? Toute communication avec l'intérieur étoit, dit-on, interceptée.

« Les rebelles sont toujours, à ce qu'on croit, au nombre de 50,000. Leur camp principal n'est qu'à 7 milles du Cap, où ils sont retranchés par des fortifications régulières défendues par des canons. »

J'observe que dans une version des premières nouvelles, on avoit porté les rebelles au même nombre, qu'on les avoit placés à la même distance. Ce double

rapprochement assez étrange ne trahiroit-il pas l'infidélité de la source ?

Mais quiconque connoît un peu le caractère, les moyens, les forces, l'état des Noirs, conçoit-il jamais comment en quelques jours on a pu rassembler 50,000 Noirs ? Une révolte prend-elle en quelques-jours des accroissemens si considérables dans un pays où les habitations sont dispersées, & où, s'il est difficile d'empêcher la révolte d'une plantation, il est facile de prévenir le concert de plusieurs autres ? Concevra-t-on comment on a pu retenir ces 50,000 Noirs, sans chef, sans discipline, sous les mêmes drapeaux pendant un mois ? comment ils ont pu trouver subitement assez de subsistances pour un si grand nombre d'hommes dans un endroit où il n'existoit pas probablement de magasins préparés d'avance par les rebelles ? comment, s'ils se sont débandés pour chercher des vivres, il n'auroit pas été facile de les dissiper ? comment des Noirs, ignorant la tactique & l'art des fortifications, ont tout-à-coup deviné le secret de tracer un camp bien fortifié ? comment ils ont pu faire tous ces prodiges sans des ingénieurs & des chefs ? (car on ne dira pas qu'ils ont eu un blanc, ou un mulâtre à leur tête ; ce fratricide ne peut entrer dans l'ame d'un blanc, & on atteste que les mulâtres n'ont aucune part à cette révolte ;) comment ce camp a pu se former, tandis que dans la lettre écrite des Cayes, & signée par le président de l'Assemblée coloniale, on dit que les troupes de ligne ont tué 114 Noirs au premier choc, & sont à la poursuite de l'attroupement, qui indubitablement, dit on, se réfugièrent dans les bois ? N'y a-t-il pas une contradiction évidente ? Comment M. Blanchelande n'a pas dissipé ces Noirs avant qu'ils se rassemblent en si grand nombre ? Comment il n'a

pas suivi à leur égard la même marche que pour l'insurrection d'Ogé & de ses compagnons ? Des Noirs sans armes, inhabitués à la guerre, éternés par l'esclavage, étoient-ils plus redoutables pour lui que des mulâtres bien armés, habitués aux fatigues de la guerre, braves & disciplinés ? M'opposera-t-on qu'il n'a que 1,800 hommes de troupes réglées, & qu'il avoit 50,000 hommes en tête ? Mais à ces troupes de ligne n'a-t-il pas pu joindre les habitans du Cap & des environs en état de porter les armes, & les matelots & soldats des vaisseaux sur lesquels il avoit mis un embargo, & les mulâtres qui avoient aussi à défendre leurs propriétés & leurs jours ! Et d'ailleurs, qu'est ce que 50,000 hommes mal armés, indisciplinés, accoutumés à craindre vis-à-vis de 1,800 François accoutumés à ne rien craindre ? Quoi ! M. Dupleix, en 1751, a pu avec quelques centaines de François faire lever le siège de Pondichéry, & battre une armée de plus de 100,000 Indiens bien armés ; & M. Blanchelande avec des troupes françaises & des canons, redouteroit une troupe bien inférieure de noirs à peine armés ? Cette lâcheté seroit inconcevable.

Les noirs ont aussi, dit-on, des munitions & des canons. La lettre des Cayes dit qu'ils se sont emparés de ceux des blancs. Mais dans quel dépôt ? car les fusils de quelques habitations ne suffisoient pas pour armer 50,000 hommes.

On présume, dit la lettre du témoin inconnu, que les Hollandois & les Espagnols leur en ont fourni.

Mais les Hollandois sont-ils accoutumés à livrer sans argent ? & qui les auroit payés ? Mais par quel endroit aura-t-on débarqué tout-à-coup ces munitions ? Dans quel temps les noirs, occupés tout le jour, auront-ils

pu les recevoir? Comment en auroient-ils fait des amas considérables sans être découverts?

D'un autre côté, comment supposer les Espagnols assez stupides pour donner à leurs voisins des armes qui pourroient ensuite être tournées contre eux, favoriser chez les François une insurrection qui auroit pu être imitée par leurs propres esclaves? Comment auroient-ils transporté du canon & des munitions, sans qu'on l'apprit au Cap long-temps auparavant? De pareils préparatifs se cachent-ils, & imagine-t-on que la route de Saint-Domingue au Cap soit aussi belle & aussi unie que nos grandes routes de France? Fait-on donc disparaître tout-à-coup les montagnes & les forêts impénétrables qui séparent les deux parties?

Tout est absurde dans le reste de cette lettre; tel le tableau de l'incendie des diverses habitations que le témoin rapproche miraculeusement de son horizon; car il dit que les flammes visibles de cette ville, jour & nuit, font trembler, & forment un spectacle épouvantable; il semble qu'on voye l'incendie des 218 plantations; & du Cap situé au bas d'une montagne, on ne voit que la mer d'un côté, & les montagnes de l'autre. Telle cette crainte que les François ne soient obligés d'abandonner l'île entière, & de se retirer en Amérique; comme si 10,000 mulâtres armés, joints aux blancs & aux troupes de ligne, ne pouvoient pas être capables de maintenir les noirs dans le devoir, comme ils l'ont fait jusqu'à présent! telle même cette fautive citation de Saint-Vincent, qui n'a jamais été abandonné par les Européens, quoique les Caraïbes se soient rendus maîtres d'une partie de l'île.

Peut-on maintenant ajouter quelque confiance à une lettre qui présente tant de caractères de suspicion & d'ignorance? une lettre d'un témoin inconnu, arrivée par un vaisseau qui touche, on ne

fait pourquoi, au Cap, certifiée par un planteur anglois & un créancier timide; lettre isolée, tandis qu'il étoit si naturel qu'elle fût accompagnée d'autres, & tandis que dans un si long espace de temps, & après tant d'arrivées de vaisseaux des Colonies, il est presque impossible qu'on n'eût pas eu des nouvelles positives; lettre dont tous les faits portent le caractère de l'in vraisemblance, de la contradiction, de l'absurdité & de l'exagération?

Mais, me dira-t-on, ces faits ne sont-ils que des chimères? Non; ce seroit une témérité de le prononcer. A une si grande distance, la vérité se devine difficilement, & la chance des probabilités diverses est infinie. Mais blesseroit-on la vraisemblance en croyant que les noirs de quelques plantations voisines du Cap, de ces plantations si nombreuses en esclaves, & en esclaves mécontents de maîtres plus durs qu'ailleurs, que ces noirs se soient révoltés; qu'accoutumés à entendre leurs maîtres parler de liberté & se révolter contre le despotisme; qu'armés par ces maîtres mêmes, pour persécuter les hommes de couleur, ils n'auroient pas été tentés de profiter de cette occasion? Dix exemples de plantations, telle que celle de M. Pomarede d'Acquin en 1776, de M. Gradis en 1780, ne pourroient ils pas prouver que des révoltes d'ateliers nombreux ont été d'abord regardées par la terreur comme un incendie général bien préparé, bien combiné, & qui devoit se propager dans toutes les parties de l'île, tandis que le temps a démontré ensuite que les révoltes étoient purement locales?

Je n'affirme pas cependant que la circonstance actuelle n'offre qu'un événement du même genre; mais je dis que l'incendie général n'est pas plus croyable, n'offre pas des traits plus certains; je dis que nous devons nous mettre en garde contre des exagéra-

tions qui peuvent servir ou des desseins secrets & profonds, où la cupidité de ces joueurs qui ont besoin de mauvaises nouvelles, ou celle de spéculateurs sur le surhaussement des denrées coloniales. La bourse angloise & françoise ne nous offrent que trop d'exemples de ruses de ce genre; & quant aux desseins funestes dont j'ai parlé, il ne m'est pas donné de pouvoir lever le voile qui couvre tant de mystères. Mais je dois à ma patrie quelques observations sur des rapprochemens singuliers.

Par quelle fatalité la nouvelle de cette catastrophe arrive-t elle précisément au moment où les émigrations redoublent avec tant d'acharnement; au moment où les rebelles nous annoncent avec une confiance inexplicable une prochaine explosion; au moment où une députation, se créant ridiculement des pouvoirs dans un hommage plus qu'extraordinaire au chef du pouvoir exécutif, semble insinuer le desir de soustraire insensiblement les îles à la suprématie législative? Ne seroit-ce pas ici une ramification d'un grand plan, qui sans doute échouera comme tous les autres? Encore une fois, je ne prononcerai pas; c'est ici qu'il faut dire avec un ancien: croire ou ne pas croire est également dangereux, mais il faut se mettre promptement sur ses gardes.

Je ne puis donc qu'approuver, comme précautions de prudence, une partie des préparatifs qui vous sont proposés par vos comités; mais je dois les accompagner de réflexions qui me semblent importantes.

Vainement vous enverrez une flotte & des troupes de ligne aux îles; vainement vous les mettrez sous la direction de commissaires civils chargés de terminer la paix: la paix ne renaitra point si les commandans & les commissaires n'ont pas un caractère éprouvé

de patriotisme. Les scènes sanglantes dont les Antilles ont été le théâtre, se renouvelleront encore. Les memes discordes diviseront & les blancs & les agans du pouvoir exécutif, & les soldats & les officiers; c'est-à-dire qu'à la discorde intestine des îles se joindra une double discorde européenne. Le patriotisme est le caractère dominant de la majorité des Colons: j'aime à le croire, quoique, d'un autre côté, je blâme leur défaut d'équité. Envoyez leur des chefs patriotes; & la révolution est faite dans les îles, & la paix y renait dans toutes les classes, parce que le patriotisme ne va point sans équité. Fasse le ciel que le Ministère se pénétre enfin de cette profonde vérité, & qu'il change de conduite! le sort des Colons dépend de ce choix; le faire encore douteux, seroit un vrai crime de haute-trahison.

Cette mesure patriotique en entraînera infailliblement une autre plus essentielle encore, parce que le patriotisme n'est jamais juste à demi. Je vous l'ai déjà dit, Messieurs, & je dois vous le répéter: quoique des circonstances particulières puissent occasionner des révoles partielles d'esclaves, elles viennent toutes essentiellement d'une cause unique: du défattement des mulâtres. Les mulâtres sont le vrai boulevard de Saint-Domingue contre les révoltes des noirs; & si vous en doutez, Messieurs, consultez l'article *Mulâtre* de l'Encyclopédie, écrit il'y a trente ans; consultez vingt passages des *considérations sur Saint-Domingue*, d'Illichard d'Auberteuil, qui, quoique dévoué aux blancs, leur a rendu cette justice; consultez les différens mémoires des administrateurs des Colonies déposés aux bureaux de la marine; les lettres de MM. Vaudreuil, Denery & Bellecombe, tous gouverneurs des Colonies; consultez

les ouvrages mêmes, les lettres mêmes des Colons : lisez sur-tout cette fameuse note du 21 Août 1789, écrite par ces Colons : « il nous semble, disent-ils, que le meilleur moyen à employer pour assurer, dans tous les temps, le repos & l'existence des Colonies, c'est d'affectionner à votre cause la classe des gens de couleur ; ils ne demandent sûrement pas mieux que de confondre leurs intérêts avec les vôtres, & de s'employer avec zèle pour la sûreté commune ; il n'est donc question, de votre part, que d'être justes envers eux, & de les traiter toujours de mieux en mieux. *Nous les regardons comme le vrai boulevard & la sûreté des Colons.* »

Eh bien ! Messieurs, ces hommes si utiles à la sûreté intérieure de la colonie, qui seuls remplissent la pénible fonction de réprimer le marronage, de maintenir les ateliers dans le devoir, de poursuivre les fugitifs dans les forêts, & qui le faisoient toujours avec succès : ces hommes qui, propageant avec rapidité, promettent à la colonie une augmentation également rapide de sûreté : ces hommes ont été depuis la révolution, parce qu'ils ont réclamé leurs droits, vexés, humiliés, persécutés, & enfin désarmés dans une grande partie de l'île.. ! j'ai promis de ne point rouvrir cette plaie qui saigne encore, & qui saignera long-temps ; mais, je vous le demande, désarmer les hommes de couleur, n'étoit-ce pas enchaîner ou tuer le dogue fidèle qui veille à la porte de la bergerie ? n'étoit-ce pas préparer la révolte des noirs ? aussi n'a-t-elle pas manqué d'éclater, & a-t-elle éclaté sur-tout dans la partie de l'île, où les hommes de couleur ont été plus humiliés, plus persécutés, où ils ont été livrés aux supplices les plus cruels ; c'est-à-dire au Cap.

On vous dira, Messieurs, que la cause de la révolte

des noirs est dans le fameux décret du 15 mai... Mais si cela étoit, pourquoi les noirs ne se feroient-ils pas révoltés à la Martinique & dans les autres îles, où la même cause existe ; à la Martinique, où les noirs ont été long-temps armés ? Pourquoi ? c'est qu'à la Martinique les mulâtres ont toujours été armés ; qu'ils ont toujours été soutenus & considérés par les blancs, & que par ce moyen, ils en ont toujours imposé aux esclaves, qu'ils font parvenus à désarmer.

En un mot, les noirs sont tranquilles à la Martinique, parce que les hommes de couleur sont armés ; ils sont révoltés au Cap, parce que les mulâtres y sont désarmés.

Maintenant, Messieurs, ne concluez-vous pas de ces vérités, que le remède efficace, pour faire rentrer les noirs dans leurs ateliers, est de réarmer les mulâtres, & comme le disent les colons eux-mêmes, de les affectionner à la cause des blancs ? En vain vous enverrez des soldats européens à la chasse des noirs dans les colonies ; ce climat en engloutira bientôt la plus grande partie ; & le reste, inaccoutumé à gravir sur les montagnes, à pénétrer les épaisses forêts, se lassera de ce rude exercice, que les mulâtres seuls, indigènes, habitués dès l'enfance, remplissent avec facilité.

L'exemple de la Jamaïque doit être une leçon frappante pour vous ; il s'y est formé un royaume séparé de nègres marrons, traitant directement avec le gouverneur, parce que les blancs n'ont jamais pu y arrêter le marronage, & que la multiplication & les droits des mulâtres n'y ont jamais été assez favorisés pour les engager à servir de rempart contre les noirs.

J'aime à le croire, si Saint-Domingue a été menacé d'une catastrophe générale, l'intérêt commun aura,

sans doute, réuni les blancs & les hommes de couleur: car, sans cette réunion, & sans les succès, nos forces arriveroient-elles à temps pour prévenir la ruine de l'île? Les mulâtres ont aussi de vastes propriétés, des ateliers, des esclaves. Le besoin aura sans doute forcé les blancs à leur rendre justice & affection. Mais s'ils n'avoient pas suivi le conseil que leur donne leur intérêt propre, je voudrois que vous en fîssiez une partie de votre décret, je voudrois que vous autorisassiez vos commissaires civils à réarmer les hommes de couleur comme ils le jugeront convenable, & sur-tout à employer tous les moyens possibles pour les attacher à la cause commune, pour leur faire oublier, & les mauvais traitemens, & les injustices de leurs frères; je voudrois que les commissaires fussent autorisés à faire jouir les hommes de couleur du droit d'écrire librement leurs lettres, de s'assembler, d'envoyer des pétitions, d'aller en Europe, de correspondre en France. Car, tel est, Messieurs, le despotisme sous lesquels ils gémissent, & vous frémissiez de l'apprendre, que depuis trois ans, les hommes de couleur n'ont pu envoyer librement, ni une seule lettre, ni une seule pétition, ni un seul député en France. Deux d'entr'eux, propriétaires estimables, se sont échappés dernièrement, déguisés en matelots. J'invite votre comité colonial à le entendre pour compléter le tableau de l'état actuel des colonies qu'il est chargé de vous présenter. Les hommes de couleur sont François, & par conséquent sensibles & généreux. Des commissaires civils patriotes les électrifient, les pétriront à leur gré; & d'un autre côté, il est impossible que la majorité des colons n'aperçoive pas un jour que son intérêt lui commande ici la fraternité, & qu'ils n'accordent une justice que la métropole applaudira toujours avec

enthousiasme. C'est alors, Messieurs, que vous n'aurez plus rien à craindre pour la sûreté de vos îles, que vous ne serez plus agités de ces vaines terreurs qui vous ont martyrisés depuis la révolution, ni exposés à tant de dépenses pour des précautions inutiles.

Je demande que, par amendement au projet de décret des comités, les commissaires civils soient autorisés à réarmer les hommes de couleur comme ils le jugeront convenable, & à les faire jouir du droit d'aller, de venir, de pétitionner, de s'assembler dans leur paroisse pour pétitionner, d'écrire librement, & en un mot d'employer tous les moyens possibles pour les attacher aux blancs & à la prospérité des Colonies.